

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure visant le lot 5 239 135, rue Front Nord

À Saint-Georges-de-Clarenceville, le 20 août 2020

Avis est par la présente donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 septembre 2020, à 20h 00, à la salle communautaire du Chalet des loisirs au 1 rue Tourangeau à Saint-Georges-de-Clarenceville (Québec, J0J 1B0), se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 5 239 135, située sur la rue Front Nord et concernant :

- une opération cadastrale visant à se départir d'une partie de lot de 321 m²;
- alors que le règlement de lotissement 429 à l'annexe 1 prévoit qu'un terrain non desservi à l'extérieur du corridor riverain doit avoir une superficie minimum de 3000 m²;
- et que, en conséquence, le projet signifie un lot encore plus dérogoire d'une superficie totale après l'opération cadastrale de 2012 m².

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.



Marie-Eve Brin
Directrice générale
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

